



Avis de manifestation d'intérêt

Relatif à la préqualification des entreprises pour le Projet de rénovation du Village d'Enfants SOS de Kankan

I. OBJET

Dans le cadre de la rénovation du Village d'Enfants SOS de Kankan, SOS Villages d'Enfants en Guinée lance le présent avis de manifestation d'intérêt en vue de la préqualification des entreprises exerçant dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), légalement établies en République de Guinée et souhaitant participer à l'appel d'offres relatif à l'exécution des travaux.

II. NATURE DES PRESTATIONS

Les travaux portent sur un site d'une superficie d'environ cinq (5) hectares. Le projet est constitué d'environ 80 % de travaux de réhabilitation d'ouvrages existants et de 20 % de travaux de modification et de construction d'ouvrages neufs. Les travaux comprennent notamment :

- la réhabilitation de bâtiments à usage d'habitation, administratifs et de services ;
- la reconstruction d'un bâtiment sinistré et la construction de cuisines extérieures ;
- les travaux de gros œuvre, de charpente métallique et de couverture ;
- les menuiseries aluminium et métalliques, les faux plafonds, les revêtements, la peinture et les finitions ;
- les installations électriques intérieures et extérieures (distribution, éclairage, mise à la terre, protection contre la foudre) ;
- les installations de plomberie sanitaire et d'adduction d'eau potable ;
- les ouvrages d'assainissement et de drainage des eaux pluviales ;
- les travaux de voirie et réseaux divers (VRD), les aménagements extérieurs et la clôture.

III. PRÉQUALIFICATION

Peuvent participer à la préqualification relative au projet de rénovation du Village d'Enfants SOS de Kankan les entreprises remplissant les conditions suivantes :

A. Critères d'éligibilité (éliminatoires)

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine du BTP ;
- Être régulièrement enregistrée et en règle au regard de la législation en vigueur en République de Guinée.

B. Expérience

- Avoir obtenu et exécuté avec succès, à l'entière satisfaction du maître d'ouvrage concerné, au cours des cinq (05) dernières années, au moins un (01) marché de travaux de réhabilitation d'un montant minimum de **800 000 euros hors taxes**, réalisé dans un délai n'excédant pas vingt (20) mois ;
- Avoir obtenu et exécuté avec succès, à l'entière satisfaction du maître d'ouvrage concerné, au cours des cinq (05) dernières années, au moins un (01) marché de travaux de construction d'un montant minimum de **1 000 000 euros hors taxes**, réalisé dans un délai n'excédant pas quinze (15) mois. Les contrats en cours d'exécution d'un montant supérieur ou égal à **500 000 euros** pourront être pris en



compte, à condition que le représentant du Maître d'Ouvrage puisse accéder au chantier concerné afin d'y vérifier la nature, l'importance et la complexité des travaux, ainsi que la qualité de la main-d'œuvre, des équipements et de l'organisation de l'entreprise ;

- Justifier, au cours des cinq (05) dernières années, n'avoir pas connu d'interruption d'activité supérieure à vingt-quatre (24) mois consécutifs sans exécution d'un projet de construction d'une valeur minimale de **500 000 euros** ;
- Avoir réalisé, pour le compte d'une ONG reconnue ou d'une institution crédible établie en Guinée ou dans un pays de la sous-région, des travaux de construction ou de réhabilitation sur un site d'au moins **deux (2) hectares**, incluant notamment :
 - des bâtiments à usage d'habitation ou de services ;
 - des travaux routiers (pose de pavés, revêtement bitumineux, etc.) ;
 - des ouvrages d'assainissement (caniveaux, réseaux de drainage, etc.) ;
 - des infrastructures sportives ;
 - des réseaux d'adduction d'eau potable ;
 - ou tout autre ouvrage de complexité comparable.

Les montants exprimés en euros s'entendent hors taxes. Les références libellées en francs guinéens ou dans une autre devise seront converties au taux de référence de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) en vigueur à la date de signature du marché concerné.

IV. DATE, LIEU ET MODALITÉS DE SOUMISSION DES DOSSIERS

1. Composition du dossier

Les entreprises intéressées sont invitées à soumettre leur dossier de préqualification, comprenant notamment les pièces justificatives relatives aux critères énoncés ci-dessus (registre du commerce, contrats, procès-verbaux de réception, attestations de bonne exécution, etc.).

2. Modalités de soumission : double soumission obligatoire

Pour que leur dossier de manifestation d'intérêt soit considéré comme recevable et pris en compte dans le processus de préqualification, les entreprises intéressées doivent obligatoirement procéder à une double soumission : d'une part, par voie électronique à l'adresse électronique indiquée dans le présent avis et, d'autre part, par dépôt physique à l'adresse précisée ci-dessous.

Ces deux modalités de soumission sont cumulatives et obligatoires. L'accomplissement de l'une ne dispense en aucun cas de l'autre.

Par conséquent, tout dossier transmis uniquement par voie électronique ou déposé uniquement en version physique ne sera pas pris en considération dans le cadre du processus de préqualification.

3. Première obligation : soumission électronique

Le dossier doit être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante :

Procurement.Committee@sosguinea.org

Objet du courriel : Dossier de préqualification-RenVESOSKkn-001

Date limite : 12 novembre 2026 à 23 h 59



4. Deuxième obligation : dépôt physique

Les mêmes documents doivent également être déposés en version papier, au plus tard le **12 novembre 2026**, à l'adresse suivante :

Direction Nationale de SOS Villages d'Enfants en Guinée
Quartier Yattaya, Commune de Sonfonia
BP 3527, Conakry, République de Guinée
Tél. : +224 613 00 19 19

RAPPEL IMPORTANT

La soumission électronique et le dépôt physique du dossier sont tous deux obligatoires. Aucun de ces deux modes de soumission ne peut se substituer à l'autre. Tout dossier soumis par un seul canal ne sera pas pris en considération pour la préqualification.

5. Date limite de soumission

Soumission électronique	Dépôt physique
12 novembre 2026 à 23 h 59	12 novembre 2026 de 8 h 00 à 17 h 00

V. ÉTUDE DES DOSSIERS

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de solliciter, en tant que de besoin, des informations complémentaires ou des éclaircissements auprès des entreprises candidates, afin de faciliter l'évaluation des dossiers de préqualification soumis.

VI. RÉSERVE

À l'issue de l'évaluation, les quatre (04) entreprises dont l'expérience, les capacités techniques et les références professionnelles répondront le mieux aux critères de préqualification seront invitées à participer à l'appel d'offres restreint relatif au projet.

Dans le cadre de cette sélection, une attention particulière sera accordée aux entreprises justifiant d'une expérience avérée dans la réhabilitation d'ouvrages similaires, notamment de complexes résidentiels, éducatifs ou institutionnels présentant des caractéristiques comparables à celles d'un Village d'Enfants SOS.

SOS Villages d'Enfants en Guinée se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de manifestation d'intérêt, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par les candidats.

Fait à Conakry, le 26 Octobre 2026



Richard WATCHINOU
Directeur National